

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-022 du 3 mars 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 24 février 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON.

MM. L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, G. DUE, F. SELLIER, M. GUIDEZ, H. COPIN, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, M. LALISSE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, L. GUISE.

M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par MJ.P. LEBRET,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. P. COLLE,  
M. G DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme V. THIEBAUT,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY.

### Objet : Budget Primitif 2020 - Tableau des cotisations.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de délibérer sur le tableau des cotisations accordées à différents organismes et institutions avec lesquels l'intercommunalité est en relation.

Monsieur le Président rappelle la décision concernant le vote du budget primitif et des budgets annexes et propose de valider les différentes participations versées dans le cadre de l'exercice 2020.

Monsieur le Président propose ensuite de détailler les cotisations versées aux organismes avec lesquelles l'intercommunalité est en relation.

Cotisations	2020
A2E	15,00 €
FLVS - VIF	15,00 €
Féd. Randonnée 62	150,00 €
UFCV	1 100,00 €
APASP (Acheteurs Publics)	400,00 €
FNCCR (Asst)	400,00 €
Association des Maires	1 689,54 €
RVVN	12 989,40 €
ADOPTA	350,00 €
ATMO Hauts de France	3 818,00 €
Conseil de Développement	4 223,85 €
SDA (Chiens errants)	20 691,75 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les propositions de cotisations versées à différents organismes et acteurs avec lesquels l'intercommunalité travaille en 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement des aides attribuées à chaque organisme ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget primitif 2020 au titre du budget principal (section de fonctionnement – Chapitre 62 – Article 6281).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 3 mars 2020 et transmission  
en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

